

Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 03/05/2024

Reçu en préfecture le 03/05/2024

Publié le 03/05/2024

ID : 077-217701226-20240429-DEL_29AVR24_03-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 avril 2024

Délibération n° 03

**Date de
convocation**
19.04.2024

Date d'affichage
23.04.2024

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 26

votants : 31

Objet : Approbation du Compte Administratif 2023

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY* – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. FC. YOUNBI NGAMO – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – Mme L. MASSE – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. G. ALAPETITE par Mme MM. SALLES – M. C. GHIS par M. E. ALAMAMY – Mme C. KOZAK par Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. B. ZAOUÏ par M. F. BOURDEAU – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – M. B. VRIGNAUD par Mme L. MASSE

Absents

M. S. ROUILLIER – Mme A. ADJELI – Mme A. MEJIAS

Madame Anne-Marie BOURDELEAU LE ROLLAND a été élue secrétaire de séance.

Madame Marie-Martine SALLES, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Conformément à l'Article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et à l'instruction budgétaire M57, l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire et du compte de gestion établi par le comptable public. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.


L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), prévoit qu'une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, doit être annexée au compte administratif lors de sa mise à disposition du public. Une synthèse du présent rapport sera produite afin de respecter cette obligation réglementaire et permettre aux citoyens d'en saisir les principaux enjeux.

Par ailleurs, l'arrêté des comptes permet de déterminer le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement, dont ce dernier arrêtera le montant des restes à réaliser, et à reporter au budget supplémentaire.

RESULTATS DE CLOTURE 2023

Le compte administratif 2023, dont la représentation globale vous est proposée ci-dessous présente les résultats suivants :

RESULTATS DE CLOTURE 2023

Envoyé en préfecture le 03/05/2024 Reçu en préfecture le 03/05/2024 Publié le 03/05/2024 ID : 077-217701226-20240429-DEL_29AVR24_03-DE		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
		Dépenses de l'exercice	28 561 230,26 €
		Recettes de l'exercice	29 995 147,57 €
		<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>1 433 917,31 €</i>
		Excédent reporté N-1	1 952 129,37 €
		Excédent repris de la dissolution de la Caisse des écoles	358,90 €
		Résultat cumulé de fonctionnement	3 386 405,58 €
		SECTION D'INVESTISSEMENT	
		Dépenses de l'exercice	6 136 787,13 €
		Recettes de l'exercice	3 061 418,51 €
		<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>(-) 3 075 368,62 €</i>
		Excédent reporté N-1	5 078 203,15€
		Résultat cumulé d'investissement (avant restes à réaliser)	2 002 834,53€
		Restes à réaliser d'investissement en Dépenses	1 897 381,98 €
		Restes à réaliser d'investissement en Recettes	2 323 518,00 €
		Sous Total solde des restes à réaliser	426 136,02 €
		Résultat cumulé d'investissement (après restes à réaliser)	2 428 970,55 €
		RESULTAT GLOBAL avant restes à réaliser	5 389 240,11€
		RESULTAT GLOBAL après restes à réaliser	5 815 376,13 €

La vue d'ensemble des résultats du compte administratif 2023 affiche des excédents

identiques aux résultats du compte de gestion établi par le comptable public. A la clôture de l'exercice, le résultat global toutes sections confondues arrête un excédent de **5 389 240.11€** avant constat des restes à réaliser.

Les résultats se décomposent comme suit dans les deux sections :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de l'exercice dégagé est établi à hauteur de **1 433 917.31 €** entre les dépenses et les recettes, auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté N-1 de **1 952 488.27 €** (dont 358,90 € d'intégration de la Caisse des écoles), soit un résultat cumulé de **3 386 405.58 €**.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le solde d'exécution entre les dépenses et les recettes est établi à hauteur de **- 3 075 368.62 €**, auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté N-1 de **5 078 203.15 €**. A fin 2023, le résultat cumulé hors restes à réaliser est de **2 002 834.53 €**.

Les restes à réaliser 2023, c'est-à-dire les engagements non mandatés sur l'exercice et à reporter en N+1, s'élèvent en dépenses à **1 897 381.98 €** et en recettes à **2 323 518 €**, soit un solde net positif de **426 136,02 €**.

Après prise en compte des restes à réaliser indiqués ci-dessus, le résultat définitif d'investissement affiche un résultat cumulé positif de **2 428 970.55 €**. Aucun besoin de financement de la section d'investissement n'est relevé pour l'exercice 2023.

Conformément à l'instruction M57, le résultat du compte administratif cumulé est affecté lorsqu'il est positif en priorité, en réserves pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent et pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire en réserves.

REALISATION BUDGETAIRE

Les taux de réalisation des dépenses et des recettes, s'établissent en 2023 comme suit :

- Section de Fonctionnement : 88,98 % en dépenses et 99.53 % en recettes
- Section d'Investissement avec reports : 58.24 % en dépenses et 98.25 % en recettes.

Le faible taux de réalisation en dépenses d'investissement s'explique par la présence d'un fonds de roulement disponible sanctuarisé et non encore affecté sur des opérations fléchées.

Une épargne nette qui se maintient en territoire positif

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Epargne de gestion hors frais financiers	6 331 057,04	1 423 038,47	3 478 466,68	2 569 684,10	991 281,71	2 243 448,02
Epargne brute ou CAF	6 076 363,27	1 191 433,48	3 250 466,68	2 376 873,62	789 767,24	1 970 653,36
Remboursement de la dette	1 199 892,60	1 202 625,01	1 035 046,86	681 552,82	779 361,00	837 294,09
Epargne nette après remboursement de la dette	4 876 470,67	-11 191,53	2 215 419,82	1 695 320,80	10 406,24	1 133 359,27
Cessions	5 214 059,64	501 364,67	61 205,00	70 900,00	600,00	3 600,00
Epargne nette hors cessions et hors excédent, sans ajout du FCTVA/TAM	-337 588,97	-512 556,20	2 154 214,82	1 624 420,80	9 806,24	1 129 759,27

Envoyé en préfecture le 03/05/2024

Reçu en préfecture le 03/05/2024

Publié le 03/05/2024

ID : 077-217701226-20240429-DEL_29AVR24_03-DE



Il est présenté une nouvelle fois dans le rapport du Compte administratif un bilan objectif des épargnes dégagées par la commune. Ce tableau permet une analyse par étape des épargnes affichées par Combs-la-Ville.

Sans augmentation de la fiscalité, la commune dispose d'une épargne nette 2023 (hors cessions), après le remboursement de sa dette, qui reste positive malgré le contexte inflationniste très défavorable aux collectivités territoriales.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Dans leur globalité, les recettes réelles de fonctionnement (hors excédent reporté) s'élèvent en 2023 à 29 686 117,03 € contre 26 381 029,75 € pour 2021 (+12,53%). Elles ont particulièrement évolué à la hausse suite à une revalorisation exceptionnelle des bases fiscales de +7,1% (+925 000€), l'obtention d'une dotation exceptionnelle au titre du filet de sécurité 2022 de 1,3Millions€ versée en 2023 et à l'appui d'une nouvelle éligibilité de la commune au fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF + 853 000€). L'ensemble des postes des recettes de fonctionnement connaît une hausse en 2023.

Chapitre budgétaire	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evol 2022/2023 en %
013 - Atténuations de charges	663 395,53	604 929,90	616 894,02	998 070,80	761 253,30	608 987,73	572 162,16	-6,05%
70 - Produits des services	2 643 286,10	2 546 052,81	2 421 405,84	1 659 012,72	2 224 732,92	2 004 546,91	2 176 283,22	8,57%
73 - Impôts et taxes	16 025 553,84	16 046 279,35	16 320 813,77	16 603 507,18	16 745 279,05	17 177 548,36	18 687 312,89	8,79%
74 - Dotations et participations	6 285 421,20	6 294 829,17	5 992 067,98	6 638 056,60	5 924 127,48	6 141 455,42	7 799 332,83	26,99%
75 - Autres produits de gestion	330 063,19	355 232,81	318 979,89	300 741,22	325 869,65	335 285,13	376 862,15	12,40%
76 - Produits financiers	0,35	0,30	0,30	0,25	0,24	0,30	0,55	83,33%
77 - Produits exceptionnels	2 248 312,02	5 242 466,05	668 920,70	211 234,36	408 179,68	113 205,90	74 163,23	-34,49%
78 - Reprises sur provisions	7 233,81	5 945,26	2 193,18	597 527,88	0,00	0,00	0,00	-
Total : Recettes	28 203 266,04	31 095 735,65	26 341 275,68	27 008 151,01	26 389 442,32	26 381 029,75	29 686 117,03	12,53%
Evolution en %	-0,57%	10,26%	-15,29%	2,53%	-2,29%	-0,03%	12,53%	

➤ Les Atténuations de charges

Les atténuations de charges regroupent les recettes perçues au titre des remboursements des indemnités journalières induites des périodes d'arrêt maladie des agents. La recette diminue de -36 825,57 par rapport à 2022 (-6,05%) pour atteindre un montant de 572 162,16€.

➤ Les produits des services, du domaine et ventes diverses

Chapitre budgétaire 70 : Ces recettes proviennent des différents services rendus aux usagers par la Ville, (accueil de la petite enfance, restauration scolaire, activités-périscolaires, activités en direction de la jeunesse, activités culturelles, etc....) et quelques produits liés aux droits d'occupation du domaine public.

Le produit des services communaux connaît une bonne évolution après un recul de 9,90 % en 2022. Sur cet exercice comptable, ils se situent à hauteur de 2 176 283,22€, soit une recette en hausse de + 171 736,31€. Sur certaines natures de recettes aucune réalisation n'est affichée et il est porté à la connaissance du Conseil municipal qu'un rattrapage est en cours sur le 1^{er} semestre 2024 avec les services de la communauté d'agglomération de GPS et les différents redevables des redevances d'occupation du domaine public dues.

Envoyé en préfecture le 03/05/2024

Reçu en préfecture le 03/05/2024

Publié le 03/05/2024

ID : 077-217701226-20240429-DEL_29AVR24_03-DE



Nature (Code)	Nature (Libellé)	2022	2023	Evol réalisé en valeur	En %
70311	CONCESSION DANS LES CIMETIERES (PRODUIT NET)	19 100,00	22 026,00	2 926,00	15,32%
70312	REDEVANCES FUNERAIRES	5 373,00	0,00	-5 373,00	-100,00%
70321	DROITS DE STATIONNEMENT ET LOCATION VOIE PUBLIQUE	27 095,75	19 393,49	-7 702,26	-28,43%
70323	REDEV. D'OCCUPAT. DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	83 380,69	52 784,15	-30 596,54	-36,69%
70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	14 049,55	0,00	-14 049,55	-100,00%
704	TRAVAUX	421,28	198,67	-222,61	-52,84%
7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTURE	76 852,13	82 745,39	5 893,26	7,67%
70631	A CARACTERE SPORTIF	48 167,00	48 054,80	-112,20	-0,23%
70632	A CARACTERE DE LOISIRS	6 166,30	5 968,30	-198,00	-3,21%
7066	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACT. SOCIAL	416 599,26	457 626,72	41 027,46	9,85%
7067	REDEVAN. ET DROITS SCES PERISCOLAIRES ET ENSEIG.	1 137 928,89	1 411 171,71	273 242,82	24,01%
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	126,90	215,70	88,80	69,98%
7082	COMMISSIONS	3 540,45	3 952,86	412,41	11,65%
70873	PAR LES CCAS	16 310,95	12 357,97	-3 952,98	-24,24%
70876	PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	75 793,24	0,00	-75 793,24	-100,00%
70878	PAR D'AUTRES REDEVABLES	43 255,90	22 175,70	-21 080,20	-48,73%
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	30 385,62	37 611,76	7 226,14	23,78%
Total chapitre 70 produits des services, du domaine et ventes diverses		2 004 546,91	2 176 283,22	171 736,31	8,57%

➤ Le produit des Impôts et Taxes

Le chapitre 73 des impôts et taxes a atteint la somme de 18 687 312.89 € en 2023 contre un montant de 17 177 548.36 € sur 2022, soit + 8.79 %.

Nous rappelons que les recettes fiscales sont constituées de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB), la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires, du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), de la Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) et des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Ces recettes fiscales représentent la 1^{ère} ressource de la commune et progressent de 1 506 764,53 € en un an, bénéficiant principalement de la croissance des bases d'impositions. Rappelons que le coefficient de revalorisation des bases fiscales était fixé à 7,1% en 2023, faisant suite à une valeur de 3,4% pour 2022. Pour le budget 2024, le taux est arrêté à 3,9% et laisse place à la perspective d'une inflation en baisse et qui se situerait à 2,5% pour la revalorisation des bases fiscales de 2025.

Les Droits de mutation sont restés stables et dynamiques entre 2021 et 2022, passant d'une recette de 1 261 595.95 € à 1 276 636.48 €, dans un marché immobilier frappé que partiellement en 2022 par la hausse des taux d'intérêts. Depuis, le secteur de l'immobilier fait face à une crise notable caractérisée par l'effondrement des ventes dans la construction de logements neufs et dont les effets sont immédiats sur les recettes des droits de mutation, divisées par 3 en moyenne. Pour Combs-la-Ville, la baisse de recettes est de 439 627.03€ sur un an, (-34,4%) pour une recette de 837 009.45 €. La sincérité budgétaire qui accompagne notre budget conduit à une prévision adaptée pour 2024. Les dernières études des services financiers tendent à confirmer cette tendance à la baisse tout en respectant la prévision de recettes de près de 620 000€.

En 2023, la commune de Combs-la-Ville est de nouveau éligibilité au fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) après l'avoir quitté en 2016. La somme nette de 853 424 € (sans prélèvement) lui a été versée.

Envoyé en préfecture le 03/05/2024

Reçu en préfecture le 03/05/2024

Publié le 03/05/2024

ID : 077-217701226-20240429-DEL_29AVR24_03-DE



Nature (Code)	Nature (Libellé)	2022	2023	Evol réalisé en valeur	En %
73111	IMPOTS DIRECTS LOCAUX	15 266 724,00	16 191 552,00	924 828,00	6,06%
7318	AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	7 046,00	7 908,00	862,00	12,23%
73222	FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES ILE DE France	0,00	853 424,00	853 424,00	-
73223	FONDS DE PEREQUATION DES RESS.COMMUNALES ET INTERD	323 978,00	308 714,00	-15 264,00	-4,71%
7328	AUTRES FISCALITES REVERSEES	1 925,00	0,00	-1 925,00	-100,00%
7351	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	227 106,48	419 064,84	191 958,36	84,52%
7368	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	74 132,40	69 640,60	-4 491,80	-6,06%
7381	TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	1 276 636,48	837 009,45	-439 627,03	-34,44%
Total chapitre 70 produits des services, du domaine et ventes diverses		17 177 548,36	18 687 312,89	1 509 764,53	8,79%

➤ *Les dotations et participations*

Le chapitre des dotations et participations s'est élevé à la somme de 7 799 332,83 € en 2023 contre 6 141 455,42 € en 2022. Elles ont progressé ainsi de 26,99 % (+ 1 657 877,41 €) sur un an.

Evolution de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) de la commune : La recette perçue au titre de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) progresse de 10 493 € suite à la hausse de l'enveloppe DGF allouée par l'Etat aux collectivités territoriales. Il n'y a pas eu d'écrêtement général opéré cette année 2023 mais certaines communes ont vu leur DGF réduite par les effets de baisse importante de leur population.

Evolution de la DGF	Total réalisé 2022	Total réalisé 2023	Evol réalisé en valeur	En %
DOTATION FORFAITAIRE	2 929 815,00	2 932 550,00	2 735,00	0,00
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	745 360,00	761 635,00	16 275,00	2,18%
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	85 172,00	76 655,00	-8 517,00	-10,00%
Total DGF	3 760 347,00	3 770 840,00	10 493,00	0,28%

En 2023, la population de la commune de Combs-la-Ville s'établit à 21 801 habitants, marquant pour la troisième année consécutive, une baisse de la population pour le calcul de la dotation forfaitaire. Au moment du vote du compte administratif, nous connaissons déjà le recensement appliqué au 1^{er} janvier 2024 qui passe de 21 801 habitants à 22 389 habitants, soit + 588 habitants et marque une rupture avec la tendance baissière relevée depuis 2021.

Code INSEE de la commune = 77122 Combs-la-Ville	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Population DGF	22 466	22 501	22 556	22 730	22 149	21 979	21 801
Evolution population DGF	-28	35	55	174	-581	- 170	- 178

Le tableau ci-dessous décrit par nature l'exécution budgétaire du chapitre des dotations et participations. La dotation exceptionnelle au titre du filet de sécurité 2022 pour 1 322 931 € est comprise dans la somme de 1 365 931 € comptabilisée au compte 74718- Autres participations de l'Etat :

Envoyé en préfecture le 03/05/2024

Reçu en préfecture le 03/05/2024

Publié le 03/05/2024

ID : 077-217701226-20240429-DEL_29AVR24_03-DE



Nature (Code)	Nature (Libellé)	2022	2023	Evol réalisé en valeur	En %
7411	DOTATION FORFAITAIRE	2 929 815,00	2 932 550,00	2 735,00	0,09%
74123	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	745 360,00	761 635,00	16 275,00	2,18%
74124	DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	0,00	172 419,00	172 419,00	-
74127	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	85 172,00	76 655,00	-8 517,00	-10,00%
744	FCTVA	95 589,86	47 690,43	-47 899,43	-50,11%
7461	D.G.D.	22 699,18	0,00	-22 699,18	-100,00%
74718	AUTRES	62 156,76	1 365 931,00	1 303 774,24	2097,56%
7472	REGIONS	0,00	9 132,50	9 132,50	-
7473	DEPARTEMENTS	147 970,23	200 030,07	52 059,84	35,18%
74751	GFP DE RATTACHEMENT	5 000,00	0,00	-5 000,00	-100,00%
7478	AUTRES ORGANISMES	1 498 507,65	1 628 630,45	130 122,80	8,68%
7482	COMPENSATION POUR PERTE DE TAXE ADDITIONNELLE	859,00	955,00	96,00	11,18%
74832	ATTRIB.FONDS DEPARTEMENT.DE PEREQUATION DE LA TAXE	5 351,74	5 607,38	255,64	4,78%
74834	ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	495 207,00	537 158,00	41 951,00	8,47%
7484	DOTATION DE RECENSEMENT	3 877,00	3 939,00	62,00	1,60%
7485	DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	43 890,00	57 000,00	13 110,00	29,87%
Total chapitre 74 dotations et participations		6 141 455,42	7 799 332,83	1 657 877,41	26,99%

La croissance du chapitre budgétaire des dotations est également due au versement par l'Agglomération Grand Paris Sud du fonds de concours de fonctionnement pour 172 419 € (compte 74124) et d'une subvention de la CAF en augmentation de 130 122,80 € (Compte 7478).

➤ Les autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante correspondent essentiellement aux loyers tirés du patrimoine communal (29 832.27€), et de la redevance perçue par l'exploitant du marché d'approvisionnement (+11 744.75€). Ces recettes ont atteint 376 862.15€ en 2023 contre 335 285.13€ en 2022, soit +12,40 % (+41 577,02 €).


➤ Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels s'élèvent à la somme de 74 163.23€ contre un montant de 113 205.90 € constaté en 2022. Ces recettes exceptionnelles ont concerné cette année :

- Le reversement de la subvention attribuée à l'Association CACV gymnastique par Grand Paris Sud pour 60 000€. Ladite somme est présente également du côté des charges exceptionnelles. Il s'agit d'une opération comptable neutre pour la commune.
- La cession de véhicules mis au rebut pour la somme globale de 3 600 €.
- Et des produits exceptionnels divers s'élevant à la somme de 10 563.23€ (comptes budgétaires 7788, 7718 et 773), correspondant principalement à des écritures de corrections comptables et aux remboursements pour sinistres (Remboursements de l'assurance – Dommage sur le domaine public).

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent en 2023 la somme de 27 715 463.67 € contre 25 591 262.51 € en 2022, en augmentation de 2 124 201,16€, et sont réalisées à 99.43% des crédits ouverts.

Envoyé en préfecture le 03/05/2024
Reçu en préfecture le 03/05/2024
Publié le 03/05/2024

ID : 077-217701226-20240429-DEL_29AVR24_03-DE

Chapitre budgétaire	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evol 2022/2023 en %
011 - Charges à caractère général	5 780 650,46	5 821 370,55	5 791 123,22	5 073 124,89	5 115 381,37	5 723 541,04	7 313 205,52	27,77%
012 - Charges de personnel	17 233 450,29	17 248 278,78	17 465 282,20	16 612 212,66	16 908 218,01	17 629 483,99	17 823 819,59	1,10%
014 - Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	137 127,00	169 737,00	268 970,00	306 459,00	13,94%
65 - Autres charges de gestion courante	1 817 923,50	1 681 941,44	1 630 109,65	1 618 143,01	1 548 128,04	1 750 968,67	1 927 959,05	10,11%
66 - Charges financières	288 013,03	254 693,77	231 604,99	228 000,00	192 810,48	201 514,47	272 794,66	35,37%
67 - Charges exceptionnelles	3 887,87	13 087,84	31 722,14	89 076,77	78 293,80	16 784,34	71 225,85	324,36%
68 - Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
Total : Dépenses	25 123 925,15	25 019 372,38	25 149 842,20	23 757 684,33	24 012 568,70	25 591 262,51	27 715 463,67	8,30%
Evolution en %	-6,01%	-0,42%	0,52%	-5,54%	1,07%	6,57%	8,30%	-

➤ Les frais du personnel

La masse salariale est le premier poste de dépenses de la collectivité et représente près de 64 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce ratio avoisinait les 70% les années précédentes. Cette baisse du ratio est le résultat de deux effets conjugués et résumés par une augmentation généralisée des autres dépenses de fonctionnement et la maîtrise des frais de personnel en dépit des mesures gouvernementales. En effet, la masse salariale dans le respect des droits des agents a évolué depuis 2019 de seulement 358 537€ en 5 ans, soit une moyenne de 71 000€/an, à un rythme équivalent au GVT classique (Glissement vieillissement technicité).

Lorsque ce poste évolue de + 1,10% sur un an, les autres postes notamment les charges à caractère général sont poussées par une inflation record et notamment la hausse des prix de l'énergie.

Les efforts de gestion des dépenses de personnel favorisent la maîtrise des effets reports liés aux mesures gouvernementales et induits des mouvements de personnel. Sur an, la commune a dû financer l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, appliquée depuis juillet 2022, en année pleine suivie par la seconde augmentation imposée en juillet 2023. Les dépenses de personnel représentent une masse salariale de 17 823 819,59€ en 2023 contre un montant stable de 17 629 483,99€ en 2022, soit + 1,10 %. Après retraitement des sommes perçues au titre des indemnités journalières et autres remboursement de charges sociales (Chapitre de recettes 013), la dépense nette est de 17 251 657,43€, soit une valeur de 791€ par habitant contre 782€ en 2022 et une moyenne de la strate de 806€.

➤ Les charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent 26.39 % des dépenses réelles de fonctionnement (22.37% en 2022).

Le chapitre 011 recense l'ensemble des charges à caractère général nécessaires au fonctionnement des services (Contrats de prestation, d'entretien, eau, électricité, fournitures, etc...). Il est réalisé à hauteur de 7 313 205.52 € en 2023 contre un montant de 5 723 541.04 € en 2022, + 27,77%. Son taux de réalisation est arrêté à 99.83% et démontre la mobilisation de la quasi-totalité du budget afin de faire face à cette année exceptionnelle en matière d'inflation.

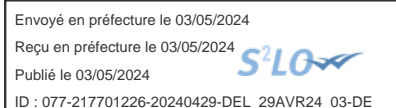
Voici les plus importantes variations des comptes budgétaires :

- 60612 Electricité +919 494,15 €.
- 60623 Alimentation + 273 852,76 €.
- 60611 Eau + 73 077,36 €.
- 6262 Téléphonie et moyens numériques de télétravail + 69 766,72 €.

Envoyé en préfecture le 03/05/2024
Reçu en préfecture le 03/05/2024
Publié le 03/05/2024
ID : 077-217701226-20240429-DEL_29AVR24_03-DE



- 61558 Entretien des équipements + 65 052,85€.
- 6156 Maintenance des équipements + 49 262,79 €.
- 61521/615221 et 615231/60633 Entretien des bâtiments et voirie + 81 589,41 €.
- 6161 Frais d'assurance + 43 669,42 €.
- 6184 Formation des agents + 23 410,47 €.
- 617 Etude pour la prospective scolaire + 21 240 €.
- 6247 Transport scolaire + 19 267,11 €.
- 6251 Impact des congés bonifiés pour 11 803 €.
- 60636 Vêtements de travail des agents + 12 300,44 €.



La très forte augmentation des coûts de l'énergie et des denrées ont été les principales causes de la croissance singulière des dépenses à caractère général. La commune a atteint un prix de l'électricité de 460€/MWh en 2023 et relève un retour à la normal, comme tous les acteurs économiques, avec un tarif payé depuis le début 2024 oscillant entre 143€ et 181€/MWh. Les prix de l'énergie ont donc été divisés par 3 mais restent encore à ce jour plus hauts que les tarifs payés en 2020 de 71€/MWh.

➤ Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante augmentent, passant de 1 750 968.67€ en 2022 à 1 927 959.05€ en 2023, soit + 176 990.38 (+ 10,11 %). Cette augmentation est liée essentiellement à la hausse de la subvention versée au CCAS/SAD (+133 592€). Les dépenses induites du développement des outils informatiques ont elles aussi évolué de + 72 214.38 €.

➤ Les charges financières

En 2023, les frais financiers liés aux intérêts de la dette s'élève à 272 794.66 € contre 201 514.47 € en 2022 (192 810.48€ en 2021). Ils progressent de 71 280,19 € dans un contexte de hausse des taux d'intérêts. **Malgré ce constat, le taux moyen de la commune reste très compétitif, évalué à 1,95 %.** Le coût supplémentaire des frais financiers reste soutenable après le refinancement de la dette opéré en 2020.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 5 827 756.59 €.


Elles sont constituées du remboursement de la dette et autres remboursements assimilés pour 839 087.26 €, augmentés des dépenses d'équipements liées aux travaux et aux acquisitions.

Les dépenses d'équipements s'élèvent au compte administratif à 4 988 669.33 €.

Les travaux et les achats d'équipements suivants ont été exécutés sur l'exercice 2023 :

- Remboursement de Taxe d'aménagement (trop perçu) pour 50 178.03 €.
- Frais d'études et prestations intellectuelles touchant la rénovation de futur DOJO Beausoleil, Gymnase Allende et l'Eglise pour 45 709.19 €.
- Aménagements de terrains et plantations pour 105 007.15 €.
- Travaux d'entretien dans les écoles pour 284 911.08 €.
- 183 220,61 € pour les équipements et le programme d'informatisation des écoles.
- Achat de matériels et équipements des écoles pour 72 309.01 €.

- 1 436 335.70 € réalisés pour les opérations de voirie, d'aménagements des espaces urbains, parkings.
- Agrandissement centre de loisirs Beausoleil pour 29 678.40 €.
- Achats de 4 véhicules pour 162 505.96 €.
- 104 242.82 € en acquisition de logiciels, de matériels de bureau et informatique.
- 78 331.86 d'équipements/Mobilier pour les autres structures (crèches, centres de loisirs, restaurants, stades, gymnases, etc).
- Travaux de révision du PLU pour 29 608.59 €.
- Travaux d'entretien des installations de chaufferie pour 88 328.10 €.
- Opération de rénovation du gymnase ALLENDE pour 1 633 320.57 €.
- Divers travaux dans bâtiments communaux pour 185 861.26 €.
- Travaux réfection sol et aménagement du Tennis couvert pour 250 116€.
- 249 005€ d'Attribution de compensation au profit de GPS pour le financement des dépenses d'investissement liée à la compétence « éclairage public » transférée.

Envoyé en préfecture le 03/05/2024	
Reçu en préfecture le 03/05/2024	
Publié le 03/05/2024	
ID : 077-217701226-20240429-DEL_29AVR24_03-DE	

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement, hors opérations de gestion active de la dette, et sans l'affectation des résultats, s'élèvent en 2023 à 2 215 651.92 €, elles sont constituées de :

➤ Les ressources propres d'origines externes

Le montant du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) perçu s'élève à 498 822,36 € et la taxe d'aménagement à 407 377,75 €. En 2023, la commune a perçu une participation pour voirie et réalisation de réseaux pour 166 577.70 €.

➤ Excédent de fonctionnement 2022 capitalisé

Cette année aucune somme n'a été affectée au compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés en l'absence de besoin de financement recensé lors de l'affectation des résultats 2022.

➤ Les subventions d'investissement 2023

Les subventions d'investissement font partie des ressources d'investissement nécessaires au financement des projets de la commune. Sur cet exercice comptable, la somme perçue s'élève à 1 140 544.04€, après la somme de 1 462 966.30 € perçue en 2022.

Ces subventions ont concerné cette année les projets suivants :

- 203 346 € au titre des amendes de polices.
- 806 609.54 € au titre du financement de l'opération Allende.
- 45 007.20 € au titre de l'aménagement de classes à Beausoleil.
- 50 595.50 € au titre du financement de la rénovation des sièges de la COUPOLE.
- 7 500.00 € au titre du dispositif de Vidéo-protection.
- 24 097.35 € au titre de l'opération Aménagement d'un site de couture.
- 2 888.45 € pour l'adaptation des postes de travail des personnes en situation d'handicap.
- 500 € au titre de financement des acquisitions de gilets par balles pour la Police municipale.

➤ Les emprunts nouveaux

En 2023, la commune a consolidé aucun emprunt mais a procédé au report de 2 000 000 € d'enveloppe de prêts sur 2024 (Partie de l'emprunt Caisse d'épargne – Taux fixe de 1,1% - Enveloppe globale de 5 500 000 €).

L'encours de la dette communale s'établit au 31 décembre 2023 à 14 724 501 €. Il est constitué des sommes issues des emprunts souscrits auprès des établissements financiers, et doté d'un taux moyen très compétitif de 1,95 %, dans un contexte de forte hausse des taux.

Caractéristiques de la dette communale au 31/12/2023 :

- Un taux moyen de la dette est de 1,95 %.
- Dette par habitant de 675 € qui passerait à 810€ maximum en 2025 après consolidation des derniers prêts, contre une valeur de la strate de 999 € / hab.
- Taux d'endettement (Dette / RRF) estimé à 53,61 % contre 67,36 % pour la strate.
- Marge d'autofinancement courant = (DRF + Remboursement de dette) / RRF = 101.53 % contre une valeur de la strate de 88 %. **La raison de cet écart entre le ratio de la ville et la moyenne des communes de même taille est que sur ces trois dernières années, elles ont procédé à l'augmentation de la fiscalité.**
- Ratio de désendettement en années (Dette / Epargne brute) = Entre 17 et 20 ans, conséquence de l'impact de l'inflation qui touche notre facture énergétique en 2023.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (EtEx Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
14 724 501 €	1,95 %	18 ans et 7 mois	9 ans et 8 mois	14

Telles sont les grandes lignes du compte administratif 2023 en vue de son adoption au conseil municipal du 29 avril 2024.

Au vu de ces éléments, il est proposé d'approuver le Compte Administratif 2023.

** Après la présentation de ce point, Monsieur GEOFFROY est sorti de la salle et n'a donc pas participé au vote.*

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.2121-14, L-2312-2 et L-1612-12 et suivants,

VU le compte de gestion établi par Monsieur Le Comptable Public pour l'exercice 2023,

VU les délibérations du Conseil Municipal portant :

- sur le vote du Budget primitif 2023 du 12 décembre 2022,
- sur le vote du budget supplémentaire du 19 juin 2023,
- sur le vote de la décision modificative n° 1 du 23 octobre 2023,
- sur le vote de la décision modificative n° 2 du 18 décembre 2023,

VU l'avis de la Commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT la nécessité d'approuver le Compte Administratif 2023,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Sous la présidence de Madame Marie-Martine SALLES, élue présidente de séance, pour le vote de cette délibération,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ARRETE le compte administratif 2023, chapitre par chapitre, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

011 - Charges à caractère général	7 313 205,52 €
012 - Frais de personnel et charges assimilées	17 823 819,59 €
014 - Atténuations de produits	306 459,00 €
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	845 766,59 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 927 959,05 €
66 - Charges financières	272 794,66 €
67 - Charges exceptionnelles	71 225,85 €

Recettes

013 - Atténuations de charges	572 162,16 €
70 - Ventes produits fabriqués, prestations de service	2 176 283,22 €
73 - Impôts et taxes	18 687 312,89 €
74 - Dotations, subventions et participations	7 799 332,83 €
75 - Autres produits de gestion courante	376 862,15 €
76 - Produits financiers	0,55 €
77 - Produits exceptionnels	74 163,23 €
042 - Ope. d'ordre de transferts entre sections	309 030,54 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

10 - Dotations, fonds divers et réserves	50 178,03 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	839 087,26 €
20 - Immobilisations incorporelles	79 085,78 €
204 - Subventions équipement versées	249 005,00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 868 323,74 €
23 - Immobilisations en cours	2 742 076,78 €
040 - Ope. d'ordre de transferts entre sections	309 030,54 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €

Recettes

10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 072 777,81 €
13 - Subventions d'investissement	1 140 544,04 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 330,07 €
040 - Ope. d'ordre de transferts entre sections	845 766,59 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €

2 - ARRETE les restes à réaliser 2023 en section d'investissement à la somme de 1 897 381,98 € en dépenses et 2 323 518,00 € en recettes,

3 - CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

4 - RECONNAIT la sincérité des dépenses reportées,

5 - APPROUVE les résultats définitifs tels que présentés ci-dessous :

1) SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice	(-) 3 075 368.62 €
Résultat reporté n-1	5 078 203.15 €
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au compte 001	2 002 834.53 €
Reste à réaliser en dépenses	1 897 381.98 €
Restes à réaliser en recettes	2 323 518.00 €
Solde restes à réaliser	426 136.02 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	2 428 970.55 €

2) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice	1 433 917.31 €
Résultat reporté n-1	1 952 488.27 €
Excédent ou déficit cumulé	3 386 405.58 €
Part à affecter à l'Investissement (1068)	0.00 €
Excédent cumulé à reprendre au compte 002	3 386 405.58 €

3) RESULTAT DE CLOTURE <u>avant</u> restes à réaliser	5 389 240.11 €
RESULTAT DE CLOTURE <u>après</u> restes à réaliser	5 815 376.13 €

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

Combs-la-Ville, le 29 avril 2024

Le Maire
Guy GEOFFROY




La secrétaire de séance
Anne-Marie BOURDELEAU LE ROLLAND



Pour : 27

Contre : 2 (Mme L. Massé – M. B. Vrignaud)

Abstentions : 2 (M. D. Roussaux – M. P. Pelloux)